

ATTENTION Nouvel ordre de distribution des colis

POURQUOI Les commandes individuelles ont été regroupées par immeuble et étage dans l'immeuble sur base des adresses administratives

Ceci aura comme résultat que dans la grande majorité des cas, vous serez invité à retirer votre colis le même jour que vos collègues d'étage

Le système de procuration dont question dans la suite deviendra très aisé à utiliser et il sera tout à fait possible d'avoir recours au co-voiturage de façon intensive. Ainsi les aspects écologiques et pratiques seront mieux pris en compte.

QUI Les fonctionnaires et autres agents en poste à Bruxelles et en activité le 16 01 1996

OU A la cuisine centralisée de Haren, Houtweg 23 a 1130 Bruxelles. Pour s'y rendre facilement en quelques minutes, prendre le Boulevard Léopold III vers Zaventem et tourner à gauche au quatrième feu de signalisation (voir plan au verso)

COMMENT En voiture et muni de votre convocation personnelle ainsi que de votre carte de service. Veuillez suivre les indications sur place.

QUAND Conformément au planning ci-après, établi sur base de votre numéro de colis composé du code du bâtiment de votre adresse administrative et d'un numéro d'ordre séquentiel. Le numéro de colis complet sera précisé dans le coin supérieur droit de votre lettre de convocation que vous recevrez au moment opportun. En attendant vous pouvez déjà repérer les dates de retrait sur base du code du bâtiment.

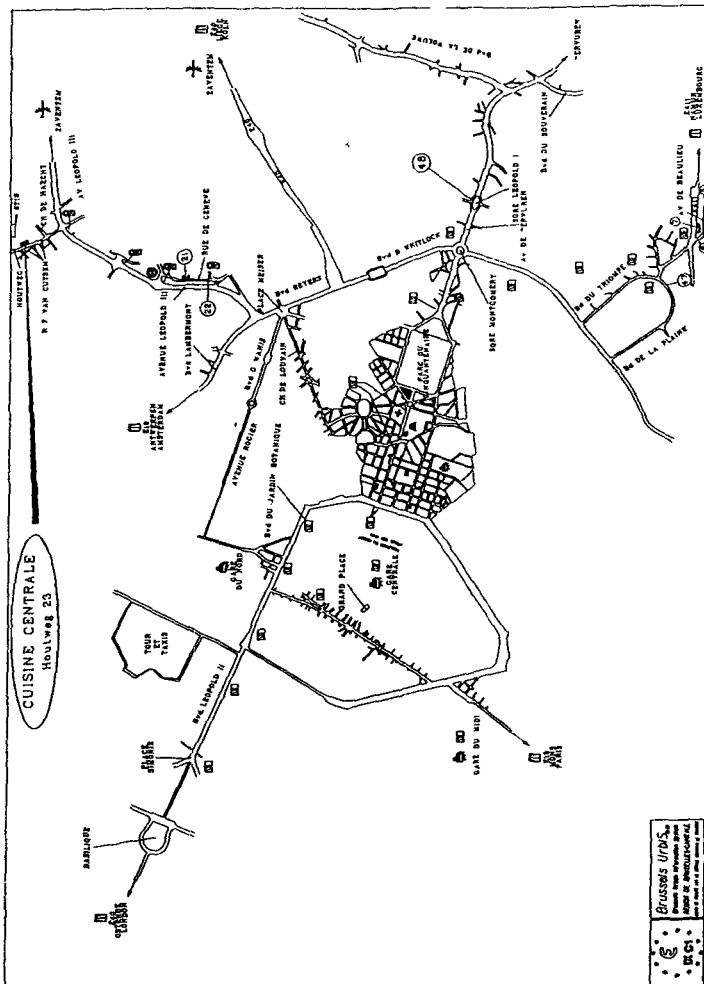
Si vous avez déménagé après mi-février, nous n'avons pas pu tenir compte de votre nouvelle adresse. Toutefois, si vous avez changé d'immeuble avec votre service, vous gardez toutes les chances d'être invité en même temps que vos collègues.

PAYEMENT En principe, par retenue directe sur le salaire d'un montant égal au total de la commande sauf exception. Si vous êtes dans les conditions où la retenue sur salaire est administrativement impossible, il est impératif de vous munir lors du retrait d'un chèque barré au nom de l'Unité "Restaurants-Economat" et reprenant le montant exact de la commande. Pour ce qui concerne le paiement, veuillez vous conformer aux indications reprises dans la lettre de convocation.

EN CAS D'EMPÊCHEMENT L'approche fortement recommandée est de déléguer un collègue pour effectuer le retrait de votre colis en même temps que le sien. Lorsque vous utilisez cette possibilité n'oubliez pas de donner une procuration écrite (cfr talon à cet effet sur votre convocation) à la personne concernée qui en aura besoin pour le retrait.

ULTIME RATTRAPAGE Les deux jours de rattrapage sont prévus pour les collègues qui, pour des raisons impérieuses, n'ont pas pu retirer ou faire retirer leur colis. Après ces dates vous perdez le droit de retirer votre colis. Le montant qui a été retenu sur le salaire vous sera remboursé, exclusivement sur demande expresse de votre part avant la fin du mois de juillet 1996, après déduction de 15 % pour frais de manutention.

PROBLEMES ? Vous êtes prié de prendre contact avec l'Unité "Restaurants-Economat", tel 533 65.



DATE DE RETRAIT	N° DE COLIS	
	BATIMENT	N° SEQUENTIEL
Lundi 22 avnl 1996	A-17	de 1 a 15
	A-25	de 1 a 54
	A-73	de 1 a 11
	AN80	de 1 a 103
	AN88	de 1 a 114
	B-7	de 1 a 118
Mardi 23 avnl 1996	B-7	de 119 a 183
	B-28	de 1 a 265
	B-68	de 1 a 93
Mercredi 24 avnl 1996	BREY	de 1 a 420
Jeudi 25 avnl 1996	BREY	de 421 a 631
	BU-1	de 1 à 218
Vendredi 26 avnl 1996	BU-5	de 1 à 142
	BU-9	de 1 à 215
	BU24	de 1 à 43
Lundi 29 avnl 1996	BU24	de 44 a 97
	BU29	de 1 à 117
	BU31	de 1 à 94
	BU33	de 1 à 139
Mardi 30 avnl 1996	C-80	de 1 à 83
	C100	de 1 à 154
	C107	de 1 a 162
Lundi 6 mai 1996	C150	de 1 à 211
	C158	de 1 à 99
	CCAB	de 1 à 90
Mardi 7 mai 1996	CCAB	de 91 à 364
	CLOV	de 1 à 2
	CSM1	de 1 à 124
Mercredi 8 mai 1996	CSM1	de 125 à 193
	CSM2	de 1 à 217
	ET13	de 1 à 9
	FR57	de 1 à 11
	G-1	de 1 à 94
Lundi 13 mai 1996	G-1	de 95 à 196
	G-12	de 1 à 298
Mardi 14 mai 1996	G-12	de 299 à 391
	GUIM	de 1 à 131
	HTWG	de 1 à 23
	IMCO	de 1 à 167
Mercredi 15 mai 1996	J-27	de 1 à 251
	J-37	de 1 à 82
	J-70	de 1 à 76

DATE DE RETRAIT	N° DE COLIS	
	BATIMENT	N° SEQUENTIEL
Lundi 20 mai 1996	J 99	de 1 a 193
	JECL	de 1 à 210
Mardi 21 mai 1996	JECL	de 211 à 610
Mercredi 22 mai 1996	JECL	de 611 a 1010
Jeu di 23 mai 1996	JECL	de 1011 a 1216
	L 53	de 1 a 11
	L 57	de 1 a 46
	L 84	de 1 a 119
Vendredi 24 mai 1996	L 86	de 1 a 159
	L102	de 1 a 66
	L130	de 1 a 175
Mardi 28 mai 1996	L130	de 176 à 575
Mercredi 29 mai 1996	L130	de 576 669
	MOB	de 1 306
Jeu di 30 mai 1996	MO34	de 1 à 245
	MO75	de 1 a 155
Lundi 3 juin 1996	N 9	de 1 à 206
	N-85	1 a 155
Mardi 4 juin 1996	N105	de 1 a 136
	ORBN	de 1 a 227
	OVER	de 1 a 4
	PALM	de 1 a 21
	RP 3	de 1 a 8
Mercredi 5 juin 1996	RP-6	de 1 a 71
	RP11	de 1 a 165
	SC14	de 1 a 172
Lundi 24 juin 1996	SC15	de 1 a 185
	SC27	de 1 a 141
	SC41	de 1 à 56
Mardi 25 juin 1996	SDME	de 1 à 388
Mercredi 26 juin 1996	T-61	de 1 a 66
	T120	de 1 a 236
	TERV	de 1 a 97
Jeu di 27 juin 1996	TERV	de 98 a 199
	TRIA	de 1 a 98
	TRMF	de 1 a 129
	ZAV	de 1 a 4

L'horaire de retrait est de 12h30 à 17h30.

Date de rattrapage : 28 juin 1996 et 1er juillet 1996 de 08h30 à 17h30.